



## BULLETIN DE LA CONVERGENCE DEFENSE ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

NOVEMBRE 2017

### EDITO

#### Les services publics en grand danger !

Le gouvernement d'Édouard Philippe a décidé de s'attaquer lourdement aux services publics, en accord avec les objectifs du Président de la République. L'objectif d'ici 2022 serait de réduire à 60 milliards d'euros les dépenses publiques et de supprimer environ 120 000 emplois de fonctionnaires. Ces mesures sont supposées « améliorer la qualité des services publics » et « offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé » !

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend jouer sur trois leviers pour « transformer » l'action publique :

- **Création d'un comité de pilotage intitulé : CAP 2022**

**Le but est de proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts de missions au secteur privé et cerise sur le gâteau réfléchir aux possibilités d'abandon de missions.** Quatre axes sont préconisés : Quel périmètre souhaitable ? Quels transferts ou abandons possibles ? Quelles économies durables et structurelles ? Quelles pistes d'amélioration ? Ce comité de pilotage est confié à une batterie d'experts en tous genres éloignés des services publics mais proches du monde des affaires. **En réalité, son but est de programmer la destruction de l'emploi public et la délégation au privé d'une partie des missions de l'action publique.**

- **Lancement d'une grande consultation** par le ministre de l'action et des comptes publics à destination des agents publics et des citoyens.

Ce « **grand forum de l'action publique** », prend la forme d'un questionnaire dématérialisé. Cette consultation s'adresse également aux agents sous forme d'un questionnement sur leur perception de leur travail, de la reconnaissance de celui-ci et de l'accomplissement de leurs missions. Les citoyennes et citoyens seront consulté-es sur leurs attentes et sur les propositions pour la transformation du service public. Des débats en région devraient être programmés.

Convergence Défense et Développement des Services Publics

A aucun moment la question du renforcement et de l'amélioration des services publics pour répondre aux besoins de la population n'est abordée. Son objectif est de légitimer son « adaptation », sa « modernisation » aux contraintes des politiques d'austérités et du monde marchand.

- **Demande aux administrations de travailler sur cinq chantiers :**

Simplification administrative, transformation numérique, rénovation du cadre des ressources humaines, organisation territoriale des services publics, gestion budgétaire et comptable. Toutes ces pistes ont déjà été étudiées et partiellement mises en œuvre sous l'ère Sarkozy et sous l'ère Hollande. Toutes ont conduit à un affaiblissement des services publics, une fragilisation de la cohésion sociale et une aggravation des conditions de travail des personnels...

#### Ne pas laisser faire !

La Convergence nationale n'accepte pas **ce plan de destruction de grande ampleur des services publics.** Pour nous la fonction publique, les services publics sont des vecteurs d'égalité, des éléments fondamentaux de la cohésion sociale, de la pratique démocratique, de l'aménagement du territoire, du développement économique et écologique, des portes d'entrée aux droits.

Le vivre ensemble passe par de véritables services publics au service de toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

Pour contrer l'offensive gouvernementale, pour que le service public réponde avant tout aux besoins des personnes et des territoires, garantisse la proximité et un aménagement égalitaire et équilibré du territoire, Convergence propose aux citoyennes et aux citoyens de s'exprimer sur ces sujets au travers d'un questionnaire que nous allons mettre en ligne au début du mois de janvier.

## LE GRAND FORUM SUR L'ACTION PUBLIQUE : LA REPOSE DE LA CONVERGENCE

*Par Patrick HALLINGER*

Le gouvernement lance un « grand forum sur l'action publique » de novembre à mars 2018 avec comme objectifs déclarés :

-d'améliorer la qualité des services publics, « en développant la relation de confiance entre les usagers et les administrations, et en travaillant prioritairement sur la transformation numérique » ;

-d'offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé en les impliquant pleinement dans la définition et le suivi des transformations :

-d'accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques avec un engagement ferme : réduire de 3 points la part des dépenses publiques dans le PIB d'ici 2022.

Pour notre part, nous considérons utile une consultation des personnels et des usagers si elle permet un réel débat et si l'objectif soit, non pas de réduire le service public rendu aux usagers, mais l'efficacité économique et sociale. Cela doit primer sur des a priori dogmatiques réduits à des objectifs de réductions massives de dépenses et d'emplois publics, de destruction des statuts des personnels. Il faut bien identifier comme telles les annonces visant à supprimer 120 000 emplois dans la fonction publique, à réduire les dépenses publiques de 60 milliards, à promouvoir l'emploi contractuel hors de quelques secteurs dits « régaliens ».

La priorité doit être donnée à la transformation numérique avec des services publics 100 % dématérialisés à horizon 2022. Où est le progrès dans le remplacement des fonctionnaires par des emplois du service civique (impôts, préfecture notamment) pour venir au secours de personnes perdues sur les bornes automatiques ? Nous sommes pour l'usage des technologies, mais nous voulons surtout des administrations humanisées, 100 % efficaces au service de la population.

La convergence appelle à relever le défi et à s'emparer du sujet, à intervenir à tous les niveaux, usagers, salariés, élus.

Tous les champs du service public sont visés : l'État et ses opérateurs, les administrations de sécurité sociale, les collectivités territoriales.

Que l'on soit agent des impôts, de la sécurité sociale, d'une collectivité territoriale, cheminot, enseignant, infirmier, ... l'occasion nous est donnée de faire du tous ensemble sur les enjeux communs qui sont ceux du service public. Et nous sommes toutes et tous usagers du service public, jeunes, salariés, chômeurs, retraités ...

C'est à cette fin que la Convergence lance une consultation nationale et une campagne pour répondre aux questionnements de fond : où en sommes-nous de nos services publics et quel état des lieux ? De quels services publics avons-nous besoin pour le 21<sup>e</sup> siècle ? Avec quelle organisation et quel statut pour les personnels afin qu'ils répondent aux attentes de la population ?

Nous souhaitons que ce questionnaire soit relayé le plus largement avec toutes les organisations, syndicats, associations, forces politiques qui partagent avec nous l'objectif de placer le service public au cœur des enjeux d'une société solidaire, plus juste et mettant en œuvre les droits de chacun dans l'égalité de traitement.

Le gouvernement veut consulter les salariés et les usagers, eh bien, ne laissons pas cela sans réponse et ne laissons pas se réaliser une opération toute ficelée d'avance.

Et surtout, ne laissons pas la place à cette drôle d'équipée de hauts fonctionnaires et de représentants du monde des affaires qualifiée par le Premier ministre de « comité indépendant » décider pour toute la population !

C'est, en effet, ce « comité » qui est chargé de faire un rapport d'ici la fin du premier trimestre « identifiant les réformes structurelles et les

économies structurelles et durables » dans tous les principaux champs du service public ».

La présence de seulement 3 élus et d'aucun représentant des usagers et des organisations syndicales en dit long sur la démarche. Il en est de même de la présidence assurée sans aucun doute en toute indépendance par le président du conseil d'administration de Safran, une secrétaire générale de Nexity, et le directeur de l'IEP de Paris, notamment ancien secrétaire général de Canal plus. Franchement, il n'y a rien à attendre, sinon de mettre encore davantage le service public au service des gros intérêts privés. Leur mission est de passer en « revue » les missions et de distinguer celles qui pourraient être transférées au privé mais surtout aux grandes sociétés multinationales chères au Président de la République. Et cela, on connaît déjà avec la gestion de l'eau ! Plus chère en moyenne de 25 % pour l'utilisateur ! les partenariats Publics Privés ? Catastrophiques pour les finances

publiques, ainsi la ligne LGV Tours-Bordeaux ou l'hôpital du Sud francilien ! La privatisation des autoroutes ? Un coup de bambou pour automobilistes et le jackpot pour Vinci et consorts !

Les revendications pour le service public, construisons les ensemble, avec la population, les personnels ! Il faut interroger la manière dont le service public est rendu. Dans tous les domaines, le sentiment profond est celui d'un service public en recul ou en disparition. **Faisons des prochaines semaines et du premier trimestre 2018 un temps d'expression des besoins des usagers et des personnels. Traduisons-les en revendications et en mobilisations à tous les niveaux, du local au global pour reprendre l'expression. Bâtissons le service public du 21<sup>è</sup> siècle !**

## FOCUS

### CAP 22 : Une machine de guerre contre le service public

*Par Anicet LE PORS*

*Article paru dans l'Humanité du 3 novembre 2017*

Le Premier ministre Édouard Philippe a présenté le 13 octobre 2017 le Comité Action Publique 2022, le CAP 22. C'est l'expression, selon lui, d'une méthode « radicalement différente ». Mais de quoi ?

Vu l'allégeance au libéralisme du Président de la République et de son gouvernement, une méthode certainement différente de celle qui conduirait à la valorisation du service public dans notre pays sur la base des principes républicains qui le fondent. Mais il faut sans doute l'entendre aussi comme différente de la démarche adoptée par Nicolas Sarkozy qui, quatre mois après son élection, avait appelé le 19 septembre 2007 à une « révolution culturelle » dans la fonction publique ; une attaque frontale contre le statut général des fonctionnaires. Il échouera néanmoins en raison de la crise financière qui se développera l'année suivante au cours de laquelle chacun se félicitera de pouvoir disposer en France d'un service public étendu jouant dans la crise le rôle d'un « amortisseur social » efficace.

Le gouvernement d'Édouard Philippe a tiré les leçons de l'expérience. Il met en place une stratégie d'application progressive. Les objectifs affichés sont d'une extrême banalité : il s'agit de tenir compte simultanément des intérêts des usagers (amélioration des services et de la confiance), des agents (modernisation des conditions de travail) et des contribuables (accompagnement de la réduction des dépenses publiques). Le Premier ministre met en garde contre trois écueils surprenants qui laissent pointer des intentions plus vraisemblables.

La première mise en garde concerne une pratique trop comptable de l'action publique, ce qui ne peut manquer de surprendre concernant un gouvernement qui a placé la fonction publique dans le ministère des ... comptes publics.

Convergence Défense et Développement des Services Publics

Le deuxième avertissement critique des analyses qui seraient trop idéologiques ; on peut craindre que ce point vise les principes républicains fondateurs du service public et de la fonction publique (égalité, indépendance, responsabilité). Le troisième met en garde contre des visions trop théoriques ; on peut y voir une conception du service de l'intérêt général ramenée, comme il est dit, « à hauteur d'homme », c'est-à-dire d'un simple pragmatisme du *New Public Management*.

Le comité CAP22 comprend 34 membres dont la moitié d'anciens énarques. On y trouve, selon une récente analyse de *Médiapart*, de nombreux experts qui figuraient déjà dans la commission Attali réunie en 2008 par Nicolas Sarkozy, ainsi que plusieurs membres de l'Institut Montaigne connu pour ses publications ultralibérales. Il y a aussi des hauts fonctionnaires dont beaucoup ont eu des fonctions importantes dans le privé. Y figurent également des dirigeants d'importantes entreprises privées et de start-up. Quelques élus de droite ou socialistes ralliés en font également partie. En revanche, ne font pas partie, des experts indiscutables de la justice administrative, des institutions et de la recherche, des élus de l'opposition, des représentants des organisations syndicales. Le comité doit remettre un rapport fin mars 2018. C'est un délai trop court pour un travail sérieux sur l'ensemble de l'action publique et des structures administratives, ce qui jette un sérieux doute sur la sincérité de l'opération. 21 domaines devront être explorés. Le comité disposera de 700 millions pour conduire son action sur le quinquennat.

Ces modalités apparaissent bien conformes avec ce que l'on sait des visions macroniennes. Emmanuel Macron avait, pendant la campagne présidentielle, jugé le statut général des fonctionnaires « inadapté », puis fustigé dans une interview au *Point* du 31 août 2017 les personnels à statuts, les *insiders*. C'est sans doute la députée LRM, vice-présidente de l'Assemblée nationale, Cendra Motin, qui a exprimé le plus clairement la conception officielle, assimilant dans *Le Monde* du 4 août 2017 les fonctions publiques à autant d'entreprises d'un même groupe financier. Au delà de ces préliminaires, il ne fait donc pas de doute que le pouvoir exécutif a déjà une idée précise des réformes qu'il a décidé d'entreprendre en ce qui concerne l'action publique et que le CAP 22 n'est là que pour préparer le terrain. La lettre aux différents ministres du Premier ministre en date du 28 juillet 2017 est assez explicite, évoquant « des transferts au secteur privé, voire des abandons de mission ».

Considérant ce qui précède, la stratégie d'Emmanuel Macron pourrait comporter trois phases :

\* Première phase : mise en [place du CAP 22](#) dont la banalité des objectifs affichés est de nature à rassurer. Les travaux du comité se rallient aux mesures prédéfinies de réduction des missions du secteur public, tout en mettant l'accent sur le caractère inapproprié de sa gestion par une intense communication.

\* Deuxième phase : réduction du périmètre du secteur public par privatisations, économie mixte, dérégulation et délégation de service public. Développement des contrats de recrutement de droit privé négociés de gré à gré. La contractualisation des emplois devient dominante dans de nombreux domaines du service public.

\* Troisième phase : réduction du service public aux seules fonctions régaliennes de l'État dont les agents sont seuls à être placés dans une position statutaire. Généralisation des conventions collectives dans le reste des activités de service public.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Deux facteurs sont de nature à faire échec à cette stratégie. D'une part, la longueur du processus au cours duquel des aléas et le fait que la politique d'Emmanuel Macron sera de plus en plus contestée. D'autre part, la prise de conscience des agents du service public et plus particulièrement des fonctionnaires décidés à défendre la conception française du service public et de la fonction publique.

## FOCUS

### L'État de la Fonction publique

et l'opinion de **Jean -Marc Sauv **, vice-pr sident du Conseil d' tat  
*in Acteur public le 6 novembre 2017*

**« Comme vice-pr sident du Conseil d' tat, vous  tes le premier des fonctionnaires. Percevez-vous le malaise actuel dans la fonction publique et comment l'expliquez-vous ?**

La fonction publique a souffert et souffre d'un d ficit de reconnaissance, indissociable de la crise de l' tat et de la repr sentation, et d'un d ficit de responsabilit  et d'initiative. Les r formes sont impos es d'en haut et les fonctionnaires n'y sont pas assez partie prenante. La fonction publique souffre aussi d'une forme de paup risation de l' tat, sous l'effet des coupes budg taires op r es ces dix derni res ann es. La politique du "rabet" n'a pas  t  assortie d'un r examen des missions, des interventions et des prestations de la puissance publique. Je ne sous-estime pas non plus, dans certains secteurs, les craintes li es   l'essor du num rique. La fonction publique peut aussi avoir le sentiment de servir de bouc  missaire. Tout cela tend   cr er une perte de sens et une certaine lassitude. Il faut  tre attentif   la situation morale des agents publics. Dans un contexte de transformation et de suppression de postes, il faut se montrer vigilant sur le bien- tre de ces agents.

**Comment redonner confiance aux agents publics ?**

Il faut regarder la r alit  en face. En d pit de toutes les difficult s, nous avons de formidables atouts. **En France, notre fonction publique est professionnelle, comp tente, loyale et int gre. C'est le dividende du statut et d'une fonction publique de carri re.** C'est un avantage consid rable pour aborder les transformations   venir, notamment num riques. Je le redis, ces  volutions peuvent  tre parfois v cues comme une menace, mais c'est une chance   saisir pour remanier en profondeur les missions des services publics et les moyens d'exercer ces missions avec des objectifs renouvel s d'efficacit  et de qualit . Il ne faut pas entrer dans l'avenir   reculons. Il faut miser sur l'intelligence collective de la fonction publique et sa capacit    proposer des objectifs,   les faire valider et   les atteindre.

**Le malaise des fonctionnaires touche aussi l'encadrement, les hauts fonctionnaires...**

  ce sujet, je note, pour la regretter, la d gradation lente et continue des r mun rations de l'encadrement sup rieur de l' tat, moins sur le plan indemnitaire que sur le plan indiciaire. Certes, il y a eu des revalorisations justifi es, op r es en dernier lieu dans le cadre du protocole sur les parcours professionnels, les carri res et les r mun rations (PPCR), mais le plafond n'a jamais boug . Si cette situation perdure, le risque est grand que la haute fonction publique ne soit plus attractive. Si l'on ne nomme pas les probl mes, on ne pourra pas les r soudre. Notre pays a aussi  t  construit par l' tat et la force de l' tat, c'est la qualit  des femmes et des hommes qui le servent.   contre-courant de toutes les id es re ues, je dirais d'ailleurs la m me chose pour nos  lus, surtout nationaux. Regardons ce que font nos grands partenaires europ ens et les pays de l'OCDE. Et tirons-en des cons quences. »





## Projet de loi sur sécurité sociale : la coordination a envoyé une lettre ouverte interpellant les parlementaires

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Vous débâtez en ce moment sur le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, comme l'ont fait vos prédécesseurs depuis 1996, temps fort des différentes réformes qui ont peu à peu écarté les salariés de la gestion de leur « Sécu ». Ce n'est donc pas un mandat comme les autres et nous souhaitons vous interpellier sur les conséquences de votre vote.

Si 3 milliards d'Euros d'économie sont d'ores et déjà à l'ordre du jour, la Ministre de la Santé déclare qu'il y aurait 30% de dépenses inutiles, ce qui représente un montant de 70 milliards d'Euros !

Ces annonces ont fait l'effet d'un électrochoc pour les usagers et pour les hospitaliers, chacun se demandant quel service sera supprimé dans son établissement Car, il ne faut pas en douter, c'est l'hôpital qui va faire les frais de cette politique d'austérité (moins 1,5 milliards sur les crédits hospitaliers) et la mise en place des projets territoriaux de santé va permettre de tailler dans le vif : mutualisations des services administratifs, logistiques et techniques, répartition des activités de santé sur des territoires de plus en plus grands, fermetures encore de maternités (comme Decazeville et Oléron Ste Marie très récemment), Urgences, SMUR, Chirurgies etc....

N'oublions pas l'augmentation du forfait journalier, bien entendu.

Tout ça est enrobé dans un joli paquet cadeau : développement de l'ambulatoire, de la télémédecine, mais ces mesures, qui peuvent être utilisées dans certaines situations, ne peuvent en aucun cas répondre à l'ensemble des besoins de soins de la population. Elles ne permettront pas de pallier le manque de personnel : la télémédecine peut permettre une relation entre un généraliste et un spécialiste, entre un service de proximité et un CHU etc... mais ne peut pas remplacer la présence d'un professionnel auprès du malade.

Et que dire des EHPAD où, faute de moyens pour le secteur public, le privé lucratif a trouvé le filon pour enrichir des actionnaires au détriment de la qualité de vie des personnes âgées dépendantes ?

La mise à mal du service public de santé, au moment où le pays connaît une crise sans précédent de la démographie médicale va engendrer un risque sanitaire d'ampleur.

### **Allez-vous en prendre la responsabilité ?**

Que pourrez-vous dire à vos concitoyen-ne-s qui parfois n'ont plus de médecin généraliste, qui doivent attendre plus de 6 mois un rendez-vous chez un spécialiste ou pour un examen, qui doivent faire près d'une heure de route pour mettre leur enfant au monde, ou qui sont démunis car en perte d'autonomie ?

Nous portons leurs voix pour vous demander de refuser ce budget d'austérité pour la santé et exiger des moyens pour répondre aux besoins de soin de toutes et tous partout.

Le CA de la CN

**Les RENCONTRES de la Coordination des hôpitaux et maternités se sont déroulées en Mayenne les 17, 18 et 19 NOVEMBRE 2017 avec au programme la place de la Psychiatrie dans le service public de santé**

## Lettre ouverte aux parlementaires : l'accès à l'eau et à l'assainissement en France un droit effectif pour tous (25 octobre 2017)

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Nous nous adressons à la nouvelle représentation nationale afin que soit institué l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit effectif pour tous.

Le 28 juillet 2010, la France a officiellement soutenu l'adoption de la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies reconnaissant « le droit à une eau potable salubre et propre comme un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme ». Sept ans après l'adoption de cette résolution, issue d'un engagement politique fort au niveau international, l'accès au droit à l'eau et à l'assainissement n'est toujours pas intégré clairement dans notre législation interne, ni rendu effectif pour tous les Français, par le choix de mesures concrètes permettant sa mise en œuvre. Pourtant, des progrès ont été accomplis au plan national pour conforter le droit à l'eau et, en particulier, pour interdire par la loi les coupures d'eau et le « lentillage » au domicile principal.

En août 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté les Objectifs 2030 du Développement Durable qui placent le droit humain d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène au cœur des 17 Objectifs de Développement Durable. Leur mise en œuvre devrait être garantie partout. La France qui se veut exemplaire, doit chercher à « respecter, protéger, promouvoir » ces Objectifs, notamment ceux relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

Dans ce domaine, la situation actuelle en France reste à améliorer. Plus d'un million de ménages ont du mal à payer leurs factures d'eau car leur montant est trop élevé relativement à leurs faibles ressources. En outre, des centaines de milliers de personnes (ménages en habitat insalubre, personnes sans domicile fixe, ...) sont privées d'accès à un réseau d'eau, à des toilettes et à des douches. Elles ne peuvent pas satisfaire leurs besoins élémentaires : manger, boire, se laver, y compris lorsqu'elles occupent un domicile, alors que le Conseil constitutionnel a considéré le 29 mai 2015 que « la possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent est un objectif de valeur constitutionnelle ». Cette situation contribue aux discriminations que subissent certaines populations comme les Roms ou les migrants. En Outre-Mer, les conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont indignes de notre pays,

comme en témoignent les crises de l'eau à Mayotte, en Guyane, en Guadeloupe....

D'autre part, il existe en France une inégalité de traitement entre l'assainissement collectif et non collectif. Devant cette discrimination financière, il apparaît nécessaire de mettre en place les mécanismes qui permettront une égalité de traitement.

Enfin, comment garantir le droit à l'eau sans une meilleure préservation de la ressource ? La situation est préoccupante : la qualité de l'eau ne cesse de se dégrader et les pollutions de se multiplier. Sur le plan quantitatif, les pénuries d'eau se développent sous l'effet du changement climatique, intensifiant les conflits d'usage.

Compte tenu de tous ces éléments, la France ne satisfait donc pas aux Objectifs du Développement Durable pour l'eau. Dans ce contexte, il est nécessaire qu'elle prenne position et reconnaisse officiellement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit effectif pour tous. Conformément à ses engagements internationaux, la France devra rendre compte de ses progrès en matière d'atteinte des Objectifs du Développement Durable dès 2018 devant le Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies sur le développement durable.

Compte tenu de la nouvelle séquence politique dans laquelle la France est entrée, la représentation nationale pourrait porter une modification de la constitution ou voter une loi nouvelle qui permette enfin au droit à l'accès à l'eau de devenir une réalité pour tous dans notre pays.

Alors que nos organisations sont mobilisées partout dans le monde pour faire avancer cette cause, nous attendons de vous, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, qui incarnez le nouveau visage de la représentation nationale, que vous mettiez ce sujet prioritaire à l'ordre du jour de l'agenda politique.

Afin de construire avec vous cette ambition, nous sommes à votre entière disposition pour vous rencontrer et vous apporter tous les éléments nécessaires pour construire la reconnaissance du droit à l'eau pour tous.

Dans l'attente de pouvoir en débattre de vive voix avec vous, recevez, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, l'expression de notre haute considération.

Ces organisations soutiennent notre action



France Libertés  
Coalition Eau

Coordination Eau bien commun France

## COORDINATION EAU ILE-DE-FRANCE

### L'eau publique, c'est maintenant !

Par Jean-Claude OLIVA

2017 restera-t-elle dans les mémoires comme l'année de l'eau publique ? C'est qu'un pas énorme a été franchi : trois territoires (Grand-Orly-Seine-Bièvre, Est Ensemble et Plaine commune) regroupant 1,5 millions d'usagers, soit un tiers du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), ne vont pas re-adhérer à cet organisme d'ici à la fin de l'année ! Il faut se rappeler que ce syndicat, dirigé depuis 1983 par M. Santini, délègue la production et la distribution de l'eau à la même entreprise, la Générale des eaux devenue Veolia, depuis sa création en 1923 ! Un verrouillage que la réforme territoriale, en faisant changer de mains la compétence eau, a fait sauter. Nous sommes maîtres de notre destin : tout devient ainsi possible pour la gestion publique, même si rien n'est encore définitivement gagné. Une convention provisoire va être signée entre les établissements publics territoriaux et le syndicat pour deux ans. Ce temps sera mis à profit pour poursuivre et terminer les études de faisabilité techniques de la gestion publique, pour mener le débat avec tou-ttes les élu-es concerné-es et la population et prendre une décision définitive.

Les enjeux concrets pour la population concernent le tarif (25% plus cher au SEDIF qu'à Paris, en régie publique), la qualité de l'eau potable et la préservation de la ressource par des choix plus écologiques, et la place des usager-es citoyen-nes, actuellement tenu-es à l'écart de la gestion de ce bien commun.

La clé de ce succès est la vague citoyenne qui a mobilisé usager-es et élu-es au travers d'un appel aux candidat-es aux sénatoriales, de vœux dans les conseils municipaux, de la création de collectifs locaux pour l'eau publique, de multiples rencontres et débats, etc. La dynamique métropolitaine qui a émergé par une action commune à l'échelle de trois territoires a aussi fortement compté.

La Coordination Eau Île-de-France

Plus d'infos ici : <http://eau-iledefrance.fr/category/gestion-publique/eaupublique2017/>

### Coordination Eau Ile-de-France : 135, rue Anatole France 93170 Bagnolet

A Tours, aussi comme dans d'autres villes et départements, un débat et une mobilisation sont en construction avec la Convergence, les associations engagées pour la gestion publique et la participation de Jean-Claude Oliva. Celui-ci animera une soirée-débat à Tours le jeudi 9 novembre avec le documentaire *Vague*.

**UNE EAU MOINS CHÈRE  
DE MEILLEURE QUALITÉ**

... c'est possible  
si nos élus  
le décident !

Participez  
à la mobilisation  
pour une eau  
100% publique

eau-iledefrance.fr  
@coordeau\_idf  
eau-iledefrance.fr

Coordination  
EAU-Île-de-France



**POUR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE DE QUALITÉ,  
pour le droit au transport comme pour le climat !**

Un nouveau scandale! Jusqu'où ira-t-il ?

**M. Pépy, président de la SNCF et fossoyeur du train!**

Lors du dernier congrès de la Fédération Nationale du Transport de Voyageurs, Monsieur Guillaume Pépy, président de la SNCF, a osé déclarer: «La SNCF a l'ambition que le car TER soit meilleur que ce que le train peut faire». Ces propos provocateurs ne sont hélas pas isolés de la part d'un dirigeant qui a déclaré ces dernières années dans la presse anglaise qu'il n'avait jamais aimé le train, qui ne cesse de positionner son groupe sur la question du transport en général sans référence au ferroviaire, et qui accorde une importance considérable aux investissements capitalistiques à l'étranger pendant que la dégradation du service ferroviaire en France devient particulièrement préoccupante. M. Pépy, pour qui la SNCF n'est plus un service public et doit devenir une entreprise concurrentielle, quelles qu'en soient les conséquences pour les usagers et travailleurs du rail, se fait maintenant ouvertement le chantre du tout -routier.

Qu'importe les encombrements, les accidents, les morts et la pollution de masse causés par des décennies d'une politique de transports donnant la priorité résolue à la route, qu'importe les études sur les transferts de lignes ferroviaires sur route montrant invariablement une baisse importante du nombre de voyageurs, qu'importe la destruction du maillage du territoire par le chemin de fer, dont les «petites» lignes régionales irriguent le réseau principal :

M. Pépy préfère mettre en marche la SNCF vers son autodestruction, il juge important d'investir lourdement dans les autocars «libéralisés» concurrençant ses propres trains malgré le déficit qu'accuse sa filiale Ouibus.

Non, M. Pépy, l'autocar n'est pas meilleur que le train, qui est plus sûr, plus confortable, plus rapide, plus économe en énergie et en espace !

Et comme si cette politique de casse du service public ferroviaire n'était pas arrivée à son terme, la SNCF vient d'annoncer l'arrêt du service auto-train à partir du 10 décembre 2017 de sept destinations sur onze, au départ de la gare de Paris-Bercy ainsi qu'à Toulouse. Et, bien entendu, la SNCF propose à ses chers voyageurs... de prendre la route !

Indignée par cette entreprise de sabotage délibérée du chemin de fer, la Convergence Nationale Rail décuplera ses efforts pour défendre le service public ferroviaire, empêcher les fermetures de lignes et de gares et promouvoir un renouveau du transport ferroviaire tant pour les passagers que les marchandises. Paris, le 26 octobre 2017.

convergence.rail@hotmail.fr

<http://www.convergence-nationale-rail>

**L'Assemblée Générale de la CNR aura lieu**

**samedi 16 décembre 2017 de 9h à 13h30**

**13 rue traversière, salle de conférence des cheminots de Paris Sud-Est Paris 12ème  
(non loin de la gare de Lyon)**

## COMITE POSTE



**De nombreuses initiatives dans les départements. Parmi celles-ci :**

### **A Paris,**

Le collectif de défense des bureaux de poste du 12ème lance une pétition pour le maintien des guichets bancaires du bureau de Paris Gare de Lyon et le maintien de tous les bureaux de poste de plein exercice, ainsi que pour la réouverture des bureaux de Paris Tahiti et Paris Gamma.

La demande porte aussi sur l'ouverture de tous les bureaux au public de 8h à 19h du lundi au vendredi.

### **-En Dordogne**

Notre bureau de poste de Cénac St Julien devait fermer un jour dans la semaine (soit le samedi, soit le lundi). Après plusieurs manifs pour s'opposer à cette mesure... la direction avait reculé et reporté à la fin de septembre pour revenir à la charge.

Nous serons bientôt en novembre et le bureau est toujours ouvert tous les jours de la semaine...

A-telle peur d'une nouvelle manifestation ?

Jusqu'à quand ?

Jean Labrot

Responsable du collectif "sud Dordogne" de défense et d'amélioration des services publics.

La feuillade 24 250 Cénac St Julien Tel : 05 53 28 32 56 ou 06 89 93 54 66

Vous avez des articles à nous proposer, des réflexions, des annonces d'actions, des contacts à nous faire connaître ? N'hésitez pas à nous contacter par courriel aux adresses suivantes :

[www.convergence-sp.fr](http://www.convergence-sp.fr)

[ConvergenceServicesPublics@gmail.com](mailto:ConvergenceServicesPublics@gmail.com)

Et à commander le Manifeste des services publics du 21ème siècle :

3 € l'exemplaire

15€ les 10 exemplaires

20€ les 20 exemplaires ou plus

chèque à l'ordre de "Convergence Services Publics"

adresse d'envoi :

Convergence Services Publics

c/o Francis GUISSARD, trésorier

Appt A51

41 rue des terres au curé

75013 PARIS

